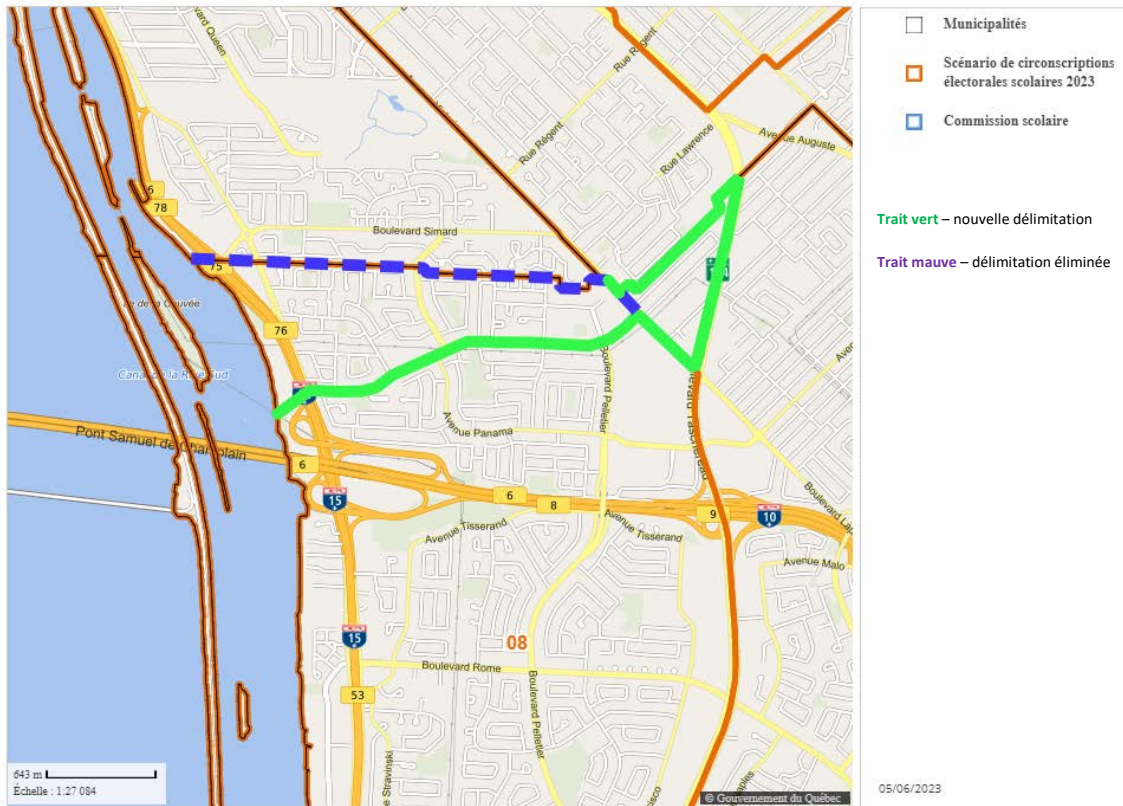


CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES NUMÉRO 5 (Partie 2)



No de la circonscription électorale	Municipalités	Nombre d'électeurs
5	<p align="center">Comprend la Ville de Saint-Lambert.</p> <p>Comprend aussi une partie de la Ville de Longueuil située dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil et délimitée comme suit : la partie de cet arrondissement située au sud-ouest de l'échangeur des boulevards Taschereau (route 134) et Sir-Wilfrid-Laurier (route 116).</p> <p>Comprend également une partie de la ville de Brossard délimitée comme suite : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et du boulevard Taschereau (route 134), ce boulevard, le boulevard Lapinière, le boulevard Provencher et son prolongement, l'autoroute René-Lévesque (20), le pont Samuel-De Champlain et la limite municipale jusqu'au point de départ.</p>	2 002